

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019**

Absents : Guy Berchoux, Jean Claude Tissot
Benoit Pilon donne procuration à Jean-François Mathelin
Isabelle Mollon donne procuration à Maryline Verne

1. APPROBATION DU PV DU 22 JANVIER 2019

Le Conseil approuve à l'unanimité ce procès verbal après lecture par Monsieur le Maire.

2. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 DES DIFFERENTS BUDGETS

Jean-Guy Farge commente les résultats 2018.

L'affectation des résultats compte tenu des résultats des années précédentes s'effectuera au prochain Conseil où seront élaborés les budgets prévisionnels 2019.

Les membres du Conseil Municipal votent les comptes administratifs 2018 (communal, crèche, assainissement, lotissement et crèche) présentés par Monsieur le Maire à l'unanimité ; Monsieur le Maire sortant de la salle et ne prenant pas part au vote.

Comptes administratifs 2018						
BUDGETS		Dépenses 2018	Recettes 2018	Déficit 2018	Excédent 2018	Pour budget 2019
CCAS	Fonctionnement	2 074,84 €	2 655,00 €		580,16 €	979,95 €
COMMUNAL	Fonctionnement	614 421,03 €	739 252,06 €		124 831,03 €	311 580,90 €
	Investissement	259 501,84 €	118 618,10 €	-140 883,74 €		-117 097,93 €
ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	42 747,43 €	45 461,42 €		2 743,99 €	-6 078,42 €
	Investissement	18 680,01 €	20 607,47 €		1 927,46 €	14 936,51 €
LOTISSEMENT	Fonctionnement	941 140,02 €	940 667,17 €	-472,85 €		473,20 €
	Investissement	1 835 177,17 €	1 828 260,02 €	-6917,15		-10 177,17 €
CRECHE	Fonctionnement	191 144,01 €	119 848,86 €		-71 295,15 €	
	Investissement	0,00 €	11 966,55 €	11 966,55 €	11 966,55 €	

Affectations aux budgets 2019 compte tenu des reports antérieurs			
		Excédent (Recette)	Déficit (Dépense)
CCAS	Fonctionnement	979,95 €	
COMMUNAL	Fonctionnement	311 580,90 €	
	Investissement		-117 097,93 €
ASSAINISSEMENT	Fonctionnement		-6 078,42 €
	Investissement	14 936,51 €	
LOTISSEMENT	Fonctionnement	473,20 €	
	Investissement		-10 177,17 €

3. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 DES DIFFERENTS BUDGETS

Les membres du Conseil Municipal approuvent les comptes de gestion dressés par Madame Lavoisier (communal, crèche, assainissement, lotissement et CCAS), pour l'année 2018, à l'unanimité.

4. BUDGET COMMUNAL D'INVESTISSEMENT 2019 PAIEMENT D'UNE FACTURE

Monsieur le Maire propose au Conseil d'autoriser le mandatement au budget d'investissement communal d'une facture pour un montant de 3 153.72 € (vestiaire communal compte 21318) et 5733.64 € (tyrolienne, jardinières... compte 2188).

Les membres du Conseil Municipal approuvent cette délibération à l'unanimité.

5. ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES IRRECOURABLES BUDGET FONCTIONNEMENT ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire demande au Conseil d'annuler les créances concernant des créances devenues irrécouvrables pour les exercices 2014 à 2017 pour la somme globale de 263.57 €.
Les membres du Conseil Municipal approuvent cette délibération à l'unanimité.

6. APPROBATION AVENANTS AVEC ALPES CONTROLES POUR UNE MISSION RELATIVE A LA SECURITE DES PERSONNES EN CAS DE SEISME

Dans le cadre des travaux pour la cantine et l'extension du groupe scolaire, une mission complémentaire est confiée au bureau Alpes Contrôles pour la sécurité des personnes en cas de séisme ; pas de surcoût pour la commune.
Les membres du Conseil Municipal approuvent cette délibération à l'unanimité.

7. CONSULTATION D'ENTREPRISES POUR LE DOSSIER D'EXTENSION DE GROUPE SCOLAIRE ET DE LA CANTINE

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour lancer le dossier de consultation des entreprises pour la cantine.

8. AVIS SUR L'INSTALLATION CLASSEE SOUMISE A ENREGISTREMENT SOCIETE CRYSTAL A NEULISE

L'ensemble du Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, pour l'extension d'un atelier de fabrication de charcuterie.

9. PROCES VERBAL DE TRANSFERT CRECHE MULTI ACCUEIL LES PETITS FELINS

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le projet de procès-verbal de transfert de la crèche municipale à la Communauté de Communes de Feurs au 01/01/2019 et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

10. REMBOURSEMENT DE FRAIS DE TRANSPORT A MADAME MARYLINE VERNE

Maryline Verne ayant avancé des frais lors du voyage au Sénat pour une enfant blessée sera remboursée de la somme de 194 €.
Il sera également remboursé à Mesdames Verne et Dutour des sommes avancées dans le cadre d'achats pour la commune sur internet (respectivement 63.98 € et 131.62 €).
Les membres du Conseil Municipal approuvent ces délibérations à l'unanimité.

11. EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DES 12 COMMUNES A LA COMMUNAUTE FOREZ EST RELATIVES AU TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITES COMMUNALES A CETTE INTERCOMMUNALITE

Le Conseil adopte le rapport de la CLECT qui fixe le montant des sommes transférées. La commune de St Marcel n'ayant pas de zone d'activité, il n'y aura aucun transfert pour cette commune.
Les membres du Conseil Municipal approuvent cette délibération à l'unanimité.

12. QUESTIONS DIVERSES

Chantal Pontdevy-Magaud donne un état sur l'urbanisme 2018 : 3 permis de construire dont 1 accepté, 13 déclarations préalables, 10 certificats d'urbanisme.

Nathalie Crionnet dresse le bilan 2018 de la bibliothèque où 10 bénévoles interviennent, il y a 97 abonnés pour 1448 livres empruntés. Des livres ont été achetés pour la somme de 40 €. Diverses activités ont été mises en place. Un spectacle Jacques Prévert aura lieu le 5 avril 2019 à 20h30.

Maryline Verne rappelle que le nouveau Conseil Municipal des Enfants s'est réuni. Les projets seront hiérarchisés au prochain Conseil.

Le voyage au Sénat s'est bien passé, hormis la blessure d'une enfant qui a un peu perturbé le déroulement.

2 emplois d'été seront reconduits en 2019 pour 3 semaines, les candidatures doivent parvenir avant le 30 mai 2019.

Les secrétaires ont travaillé sur un logiciel de gestion de la cantine, garderie et étude, il semble pratique et permettra une bonne économie sur les heures passées en gestion. Il coûte 500€ à l'achat et 300 € annuel pour les mises à jour. Un accès devrait être proposé en mairie pour les parents n'ayant pas d'accès Internet.

Chantal Gondras demande si c'est un rond-point qui est installé au bas de la rue Henriette Des Garets (pour l'application du code de la route), le marquage au sol sera effectué prochainement.

Elle déplore l'absence de tri dans les containers papier emballages. Monsieur le Maire explique que les tris aval remplacent le tri par les particuliers.

Les tarifs de location de la salle du temps libre pour 2020 seront de 220 € pour les Félinois et 450 € pour les personnes extérieures, la caution sera de 500 €. Le règlement intérieur sera actualisé.

Une lettre sera adressée à la communauté de communes pour revoir le ramassage des poubelles au plus près des habitations sur l'ancienne RN 82.

Hervé Grosbellet informe le Conseil que les Brèves félinaises seront élaborées le 1^{er} mars pour une impression le 4 mars et la distribution le 6 ou 7 mars.

A l'assemblée générale du Comité des Fêtes fin janvier, un nouveau bureau a été élu.

Jean-François Mathelin informe le Conseil que la réunion pour le très haut débit aura lieu en mai ou juin. Les travaux sont pratiquement terminés, une phase de contrôle est en cours pendant 2 mois.

A la fin des travaux de la 2X2 voies les délaissés de terrain sur la RN282 ont été proposés à la commune. Les problèmes acoustiques seront traités avec les propriétaires.

Le raccordement pour piéton à la Revoute sera réalisé avant le 1^{er} Mai.

Pour l'emplacement des panneaux indicateurs « St Marcel de Félines » sur le nouveau tracé, un courrier a été envoyé. La signalisation sur la RN 282 va être modifiée (vu avec la Direction Inter-régionale des Routes), le Département doit trancher.

Les devis pour la voirie 2019 s'élèvent à 70 000 €, il faudra prioriser les chemins à réparer. Actuellement des débardages de bois s'effectuent à Nérondet, il faudra être vigilants pour la remise en état des chemins.

Il a assisté à une réunion à Forez Est où EIFFAGE a réalisé en 2018 des chantiers pour un million d'euros avec satisfaction pour les communes. Une demande d'achat groupé de sel de déneigement a été évoquée, un questionnaire sera proposé aux communes. Une proposition d'achat d'un radar pédagogique a été soumise par la commission de Forez Est et pourra être prêté aux communes qui le demanderont.

Le 13 mars les 48 heures de la création invitent les associations et personnes qui ont travaillé sur cette réalisation, l'information sera donnée au Foyer Roche Félines, la MAPA.

Bernard Bissuel demande où en sont les travaux pour réparer les fuites sur la toiture du clocher, un devis a été demandé à la Société CHAPON, il n'y a toujours pas de réponse, l'entreprise sera relancée.

Il redemande qu'un local soit mis à disposition des associations pour stocker des matériels.

Monsieur le Maire fait part des remerciements de la famille Grosbellet pour le décès de Mr Grosbellet. Il sera proposé à Mr Fessy la vente à l'euro symbolique d'une portion de chemin en limite de Neulise. La 4^{ème} classe sera fermée à la rentrée 2019. Au vu de l'évolution du groupe scolaire, l'utilisation des locaux de l'ancienne Poste sera à réfléchir. Une partie de l'ancien foyer pourra servir de salle de réunion et de salle pour le comité pastoral notamment.

Les différents partenaires pour les demandes de subventions ont accusé réception.

Les adolescents souhaitent réaliser une fresque (impasse des jardins?). Il est proposé de rencontrer les Ados Félinois pour qu'ils présentent plus en détail leur projet. Un courrier sera envoyé pour les convier lors du prochain conseil municipal.

Les arbres à planter sur la place de l'église seront des tilleuls.

La commémoration du 19 mars 1962 aura lieu le 19 mars à 18 heures

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 8 avril 2019 à 20 heures.

**Le Maire,
Frédéric LAFOUGÈRE**

